

21/JUR/853

**Décision n° 2021/DG/42 du 7 septembre 2021 portant cessation de fonctions et nomination de membres de la section professionnelle des infirmiers**

1

**La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu (DPC) :**

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1451-1 à L. 1451-4, L. 4021-6 et R. 4021-15 ;

Vu le Code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 162-33 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 modifié portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du DPC » ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2019 portant nomination de la directrice générale du groupement d'intérêt public « Agence nationale du DPC » ;

Vu la décision n° 2021/DG/28 du 6 avril 2021 portant nomination des membres de la section professionnelle des infirmiers ;

Vu les résultats des élections aux unions régionales des professionnels de santé 2021 des infirmiers libéraux, publié par le ministère des solidarités et de la santé en date du 7 avril 2021 ;

Vu la Charte éthique du DPC du 23 octobre 2018 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Il est mis fin aux fonctions de madame Anne-Laure ALBISETTI et monsieur John PINTE en tant que membres de la section professionnelle des infirmiers.

**Article 2** – Sont nommés, à compter du 7 septembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2023, membres de la section professionnelle des infirmiers :

1. Proposée par le syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux :
  - Mme Christelle BONNEAU.
2. Proposé par la Fédération nationale des infirmiers :
  - M. Didier BOIXADOS.

**Article 3** – La directrice administrative, financière et des Opérations de DPC est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du DPC.

Fait le 7 septembre 2021,

**Michèle LENOIR-SALFATI**  
**Directrice Générale**

2